

**30-09-2024**      **PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS**

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Cléophas convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 30 septembre 2024 à 19h00, au 356, Principale à laquelle séance:

Sont présents: Monsieur Michel Hallé, maire-suppléant  
Madame Franciska Caron, conseillère au siège #2  
Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3  
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4  
Madame Jacinthe Gauvin, conseillère au siège #5  
Monsieur Réjean Hudon, conseiller au siège #6

Est absent:      Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Michel Hallé, maire-suppléant. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire-suppléant déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

**150-2024**

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Octroi de contrat – Entretien des chemins d'hiver  
2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027
  1. Questions de l'assemblée
  2. Levée de la réunion

**151-2024**

**Octroi de contrat - Entretien des chemins d'hiver  
2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027**

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas est le donneur d'ouvrage pour l'entretien des chemins d'hiver 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

Considérant que le fournisseur suivant a déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir:

Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc.	537 409.25\$ taxes comprises
---	------------------------------

Considérant que le prix soumis par le soumissionnaire dépasse de beaucoup le pourcentage d'indexation estimé pour ces services;

Considérant qu'en présence d'un seul soumissionnaire conforme, la municipalité peut négocier à la baisse le prix soumis par ce soumissionnaire;

Considérant que tout membre du conseil municipal, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité, qu'après négociation, le conseil municipal:

1. Octroie le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 au montant de 511 638.75\$ taxes comprises;
2. D'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres SÉ@O;
3. D'autoriser monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et/ou madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cléophas, tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

**152-2024**

**Levée de la séance**

Proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures dix minutes (19h10).

*Michel Hallé*  
Maire-suppléant

*Katie St-Pierre*  
Directrice générale et greff.-trés.

